



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août, à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS
TECHNIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET NETTOYAGE DES VITRES -
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 2 POUR LE LOT
4 : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES VITRES**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 25 septembre 2020 pour une remise des offres le 28 octobre 2020.

Les prestations sont réparties en 7 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Vérification des installations électriques et gaz
02	Maintenance des ascenseurs et monte charges
03	Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies)
04	Prestations de nettoyage des vitres
05	Maintenance des installations de chauffage et de ventilation
06	Vérification et maintenance du matériel de lutte contre l'incendie
07	Maintenance corrective de l'étanchéité des toitures terrasses

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : DEKRA pour un montant estimatif de **16 040,20 € HT.**
- Lot 2 : IUMANA pour un montant estimatif de **27 720,00 € HT.**
- Lot 3 : DEKRA pour un montant estimatif de **2 160,00 € HT.**
- Lot 4 : GROUPE APR pour un montant estimatif de **105 074,48 € HT.**
- Lot 5 : HERVE THERMIQUE pour un montant estimatif de **98 372,00 € HT.**
- Lot 6 : CHRONOFEU pour un montant estimatif de **7 572,10 € HT.**
- Lot 7 : ECOTOIT pour un montant estimatif de **20 706,50 € HT.**

Le marché, notifié le 15 décembre 2020 a été attribué à la société GROUPE A.P.R (64140 Lons) pour une durée de 4 ans, pour un montant estimatif de 105 074,48 € HT.

Le marché a fait l'objet d'un précédent avenant qui visait à arrêter des prestations de nettoyage des vitres au Centre Yves Dréau, situé Avenue de Monein 64150 MOURENX, car la communauté des communes de Lacq-Orthez n'assurait plus la gestion de ce site, celle-ci étant désormais confiée à un syndic depuis le 1^{er} septembre 2021.

Le présent avenant n° 2 a pour objet l'ajout des articles ci-dessous dans le bordereau des prix unitaires (BPU) :

- ISDND ORTHEZ :

Description	Qté	P.U	Montant H.T	Code TVA
Le présent devis a pour objet : Le nettoyage de l'ensemble de la vitrerie sur les deux faces, ainsi que les encadrements, des locaux administratifs et du local pesée. MONTANT DES PRESTATIONS	1,00	114,00	114,00	1

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Pas d'escompte pour paiement anticipé. Toutes sommes non payées à l'échéance prévue entraînent de plein droit dès le jour suivant cette échéance et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard prévues à l'article L441-6 du Code de Commerce, soit le taux d'intérêt en vigueur appliqué par la BCE majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités s'appliquent jusqu'à complet paiement. Il sera dû en outre l'indemnité pour frais de recouvrement de 40 prévue par l'article D 441-5 du Code de Commerce.

RIB/IBAN : FR76 1090 7000 3003 0214 9488 839 - BIC : CCBPFRPPBDX

Total HT	114,00
Total TVA	22,80
Total TTC	136,80

Code	TAUX	Base HT	TVA
1	20,00	114,00	22,80

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 2 pour le lot 4.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Mme

Patrice LAURENT

